



ASSEMBLEE PLENIERE DU 5 OCTOBRE 2020

VŒU PRESENTE PAR LES GROUPES PARTI RADICAL DE GAUCHE-LE CENTRE GAUCHE, ECOLOGISTE ET CITOYEN-EELV, PEPS et SOCIALISTE ET APPARENTES : « POUR UNE AUTRE PAC »

Considérant que le Parlement européen votera le 21 octobre 2020 sur le projet de réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) ;

Considérant que la Commission européenne a présenté la proposition de réforme actuelle en 2017, soit deux ans avant les dernières élections européennes de 2019 ;

Considérant la proposition faite par la Commission européenne en 2020 d'un Nouveau Pacte Vert pour l'Union européenne, et les objectifs de durabilité que contient cette proposition ;

Considérant que la présente réforme de la PAC a été rédigée avant que le Parlement européen n'adopte le Nouveau Pacte Vert ;

Considérant donc que la présente réforme de la PAC ne prend pas en compte les objectifs inscrits dans le Nouveau Pacte Vert ;

Considérant que l'actuel Gouvernement et la Commission européenne promeuvent une tentative de re-nationalisation de la PAC qui entraînera un recul dans la construction d'un projet agricole à l'échelon du continent et une grave remise en cause du rôle des Régions qui se voient ainsi menacées dans leur rôle d'autorité de gestion ;

Considérant le besoin d'une agriculture répondant aux besoins des consommatrice·eur·s, des agricultrice·eur·s, du climat et de la biodiversité ;

Considérant que le modèle agricole intensif entraîne l'usage d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires de synthèse comme le montrent de nombreuses analyses, avec des conséquences néfastes pour la santé des consommatrice·eur·s et des agricultrice·eur·s ;

Considérant que ce même modèle intensif a pour conséquence une baisse considérable du nombre d'actifs agricoles, puisque l'accroissement de la surface des exploitations a pour corollaire la disparition des paysan·ne·s, dont plus de 60 000 ont dû cesser leur activité pour la seule année 2017 en Europe ;

Considérant qu'à l'échelle de notre territoire, il est indispensable de mener une politique locale favorable à l'emploi agricole ;

Considérant la fragilité de notre modèle alimentaire constatée durant la crise due à la pandémie de COVID-19, et le changement radical des comportements de consommation de nos concitoyen·ne·s, qui se tournent de manière croissante vers la production biologique, la vente directe et les circuits courts ;

Considérant l'engagement pris par notre collectivité en faveur de la relocalisation de l'alimentation et du développement des circuits courts, et partant, le besoin de développer une agriculture vivrière de proximité ;

Considérant les ambitions affichée par Néo Terra et le fait que nos différentes politiques doivent s'y conformer afin d'œuvrer au développement de nos politiques environnementales ;

Considérant que le modèle intensif est à l'origine d'une perte conséquente de biodiversité, et que la Cour des comptes européenne juge que l'impact de la PAC sur la protection de la biodiversité est négatif, limité ou nul, alors même que 77% des dépenses européennes en la matière proviennent de la PAC ;

Considérant que l'agriculture, malgré les efforts accomplis depuis 1990 par le secteur au niveau européen, est toujours le deuxième en matière d'émissions de gaz à effets de serre en France, où il représente 20% du total national ;

Considérant qu'une agriculture durable peut permettre de dépasser l'opposition entre urbain·e·s et rurales/aux, et que le développement d'une ruralité nouvelle, bâtie en harmonie avec l'urbain, peut permettre de redonner vie à des petites agglomérations aujourd'hui vidées de leurs habitant·e·s au profit des centres urbains ;

Aussi, la Région Nouvelle-Aquitaine propose solennellement de :

- **Continuer à agir aux côtés d'autres Régions de toute l'Union européenne pour faire pression sur les élu·e·s du Parlement européen et les gouvernements des Etats membres afin qu'ils/elles s'engagent en faveur d'une autre Politique Agricole Commune (PAC), durable pour le climat et la biodiversité et juste pour les agricultrice·eur·s ;**
- **Continuer à interpeller publiquement les Ministres de l'Agriculture, le Premier Ministre, et le Président de la République, pour leur faire part des difficultés des territoires à dynamiser l'agriculture biologique et agroécologique locale, sans qu'une modification significative de la PAC ne soit apportée en ce sens ;**
- **Porter ce vœu dans le cadre du débat public « ImPAC'tons » préalable à la rédaction du plan stratégique national de la France pour la période de programmation de la PAC 2023-2030.**